

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2023
COMMUNE DE MOYENMOUTIER

La réunion a débuté le 20 juillet 2023 à 19h00 sous la présidence du Maire, Monsieur HIRLI JEAN.

Membres présents :

Monsieur BONTEMPS Anthony
Monsieur BOURDET Gaël
Madame CHRISTAL Agnès
Monsieur COLIN Alexandre
Monsieur COURRIER Jean-Claude
Madame CREPET Katia
Madame DA SILVA Sophie
Monsieur DANIEL Anthony
Madame DUCRET Delphine
Monsieur GERARD Olivier
Monsieur HIRLI Jean
Monsieur KRIEGUER Daniel
Monsieur MARCHAL Jean-Jacques
Monsieur MICHEL Charles
Madame PELLIS Carole

Membres absents représentés :

Madame CLEVENOT Elise Pouvoir donné à M COLIN Alexandre
Monsieur MACHADO Rui Manuel Pouvoir donné à M HIRLI Jean
Madame PETITNICOLAS Yolande Pouvoir donné à M COURRIER Jean-Claude
Monsieur THIEBAUT Emmanuel Pouvoir donné à M MARCHAL Jean-Jacques

Membres absents :

Madame BARROIS Valérie
Madame MEYER Evelyne
Madame PARMENTIER Sonia
Madame SIMON Patricia

Secrétaire de séance : Madame DUCRET Delphine

Le quorum (plus de la moitié des 23 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2023
- 07202301 - Vote du budget primitif 2023 Eau-DSP.
- 07202302 - Vote du budget primitif général 2023.
- 07202303 - Vote du budget primitif Forêts 2023
- 07202304 - Création d'une opération d'investissement "Aménagements de sécurité sur la voirie communale".
- 07202305 - Relocation du droit de chasse en forêt communale de Moyenmoutier.
- 07202306 - Attribution subventions exceptionnelles
- 07202307 - Décision modificative n°1 sur le budget principal.
- 07202308 - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUIH.
- 07202309 - Approbation du règlement du prêt du matériel communal.

07202310 - Mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale.
- Questions diverses

- Procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2023

Aucune observation

07202301 - Vote du budget primitif 2023 Eau-DSP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
Adopte le budget primitif 2023 Eau-DSP 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses
comme suit :

Fonctionnement	0 euros
Investissement	0 euros

19 voix pour

07202302 - Vote du budget primitif général 2023.

Conformément à la délibération 04202302 de la séance du conseil municipal du 13 avril
2023, le conseil municipal entérine son vote et adopte le budget primitif commune 2023 qui
s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Fonctionnement	3 156 527.04 euros
Investissement	2 228 739.35 euros

19 voix pour

07202303 - Vote du budget primitif Forêts 2023

Conformément à la délibération 04202308 de la séance du conseil municipal du 13 avril
2023, le conseil municipal entérine son vote et adopte le budget primitif forêts 2023 qui
s'équilibre en recettes et en dépenses comme suite :

Fonctionnement	85 093.94 euros
Investissement	9 038.12 euros

19 voix pour

**07202304 - Création d'une opération d'investissement "Aménagements de sécurité sur la voirie
communale".**

Le maire propose au conseil municipal de se faire accompagner par un bureau d'études en
aménagement / Maîtrise d'œuvre afin de définir des travaux d'aménagements de sécurité
sur certains secteurs de la voirie communale ou la vitesse des automobilistes est excessive.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Autorise Mr le Maire à désigner une maîtrise d'œuvre dans le cadre de d'opération intitulé « Aménagements de sécurité sur la voirie communale ».
Autorise Mr le Maire à signer tout document y afférent.

14 voix pour

1 voix contre : Mme DA SILVA Sophie

4 abstentions : M BONTEMPS Anthony, Mme CLEVENOT Elise (représenté), M COLIN Alexandre, M DANIEL Anthony

07202305 - Relocation du droit de chasse en forêt communale de Moyenmoutier.

Considérant que le bail de location du droit de chasse de la forêt communale de Moyenmoutier est arrivé à échéance au 31 mars 2023, il faut prévoir la relocation du droit de chasse.

Le conseil municipal

Décide d'accorder le droit de chasse dans les bois communaux de Moyenmoutier à la société de chasse la Saint Hubert représentée par Monsieur Régis ARNOULD, dont le siège social est à Moyenmoutier.

Autorise Mr le Maire à signer le bail de location du droit de chasse dans les bois communaux de Moyenmoutier.

14 voix pour

5 abstentions : M BOURDET Gaël, Mme DA SILVA Sophie, M MARCHAL Jean-Jacques, Mme PELLIS Carole, M THIEBAUT Emmanuel (représenté)

07202306 - Attribution subventions exceptionnelles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de :

- 200 euros au Club Vosgien de Raon l'Etape et de la Porte des Vosges.
- 100 euros à l'association Mil'Chats'Lor.
- 500 euros au Club de Pétanque Vallée du Rabodeau.
- 500 euros à l'association Apromuse.
- 700 euros à la Coopérative scolaire de l'Ecole du Centre.

19 voix pour

07202307 - Décision modificative n°1 sur le budget principal.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152 : Installations de voirie	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-1842023 : ENROBES PARKING CIMETIERE	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-1852023 : ENROBES CASERNE SP	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-1872023 : CANIVEAU AV GAL DE GLE	1 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	1 300.00 €	1 300.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	8 300.00 €	8 300.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

19 voix pour

07202308 - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUIH.

Le conseil municipal

Prend acte de la tenue du débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du projet du PLUIH, tel que prévu à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme

Autorise Mr le Maire à surseoir à statuer dans les conditions et délais prévus à l'article L.424-1, sur les demandes qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan dès lors qu'à eu lieu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (articles L.153-11 du code de l'urbanisme).

19 voix pour

07202309 - Approbation du règlement du prêt du matériel communal.

La commune de Moyenmoutier met ponctuellement des matériels à disposition d'associations locales afin de les accompagner dans certaines de leurs activités principalement des évènements et des festivités.

Il est donc proposé d'encadrer ces mises à disposition par un dispositif dans le but notamment de responsabiliser les bénéficiaires, tant dans l'utilisation que dans la conservation des matériels. En effet, il arrive que ces matériels soient rendus dégradés, détériorés ou, qu'ayant été volés, ils ne puissent être restitués à la collectivité.

Ce dispositif serait régi par un « règlement de prêt du matériel municipal ». Il fixe les conditions de prêt, les obligations des bénéficiaires et précise les modalités de mise à disposition.

L'application du dispositif sera effective au 01 septembre 2023.

19 voix pour

07202310 - Mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche partenariale qui traverse toutes les missions et champs d'activité de la Caisse d'Allocations Familiales.

Elle contribue ainsi à une plus grande efficacité, lisibilité et complémentarité des actions menées en direction des familles d'un territoire et apporte de fait, de la lisibilité territoriale à la politique familiale d'un territoire et favorise le développement et l'amélioration du service rendu aux familles.

Cette démarche politique s'inscrit dans le Schéma Départemental des Services aux Familles. Elle permet de décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés avec la Caf, la Communauté de Communes et les communes du territoire.

Le dispositif « Bonus Territoire » adossé à la CTG apporte un soutien financier complémentaire à la Prestation de Service, aux équipements soutenus financièrement par une collectivité, à condition que le territoire soit engagé dans une CTG. Il s'applique aux collectivités signataires d'un CEJ arrivé à échéance et aux collectivités éligibles au montant plancher du bonus territoire (de 0.15€ en 2021), dans le cadre du plan rebond gouvernemental.

A compter de 2021, les équipements situés sur notre territoire peuvent prétendre à un bonus territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Mr le Maire à signer la Convention Territoriale Globale, intégrant le versement des bonus territoire le cas échéant, et tous les documents et avenants s'y rapportant, sur toute la durée de son mandat, ce qui permette à notre commune de poursuivre notre partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales.

19 voix pour

Questions diverses

Procédure de prise d'un arrêté de mise en sécurité et salubrité.

Personnel communal.

Convention de gestion eau CASDDV

Radar de chantier.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h20.

Madame DUCRET Delphine
Secrétaire de séance



Monsieur HIRLI JEAN,
Maire

